



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 9753

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes manifestées par les professeurs de sciences économiques et sociales vis-à-vis de la réforme des lycées. En effet, selon certaines informations, il serait question de mettre en place un lycée indifférencié où les filières seraient supprimées, ce qui aboutirait à un tronc commun assorti d'options facultatives (dont les SES). Or il semble essentiel de maintenir la diversification des filières pour assurer la transition avec l'enseignement supérieur. De plus, tous les spécialistes s'accordent aujourd'hui pour reconnaître le rôle primordial joué par la section économique et sociale dans la démocratisation du lycée et dans sa faculté d'offrir des débouchés post-bac variés. Enfin, la dernière réforme des lycées n'a que deux ans, ce qui semble insuffisant pour évaluer véritablement un rééquilibrage des filières, en l'absence de tout bilan. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur le fondement de ces informations.

Texte de la réponse

Il n'existe pas à l'heure actuelle de projet de réforme des lycées. Pour adapter les savoirs enseignés aux élèves aux exigences de notre temps, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé d'engager une réflexion sur les contenus d'enseignement dispensés en lycée. A cet effet, une vaste consultation est organisée dans tout le pays auprès des élèves, des enseignants et des chefs d'établissement : elle est coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. En parallèle, un conseil scientifique, présidé par le sociologue Edgar Morin et composé des plus hautes personnalités de la science et de la culture françaises, mène au plan national une réflexion du même type. L'ensemble de ces réflexions et consultations doit aboutir à un colloque national au mois d'avril 1998, dont les conclusions feront l'objet d'un rapport. Au vu de ce rapport, le ministre décidera des aménagements à apporter aux programmes d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Marius Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9753

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 625

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1499